

Vers une convention mondiale d'élimination des armes nucléaires ?

Jean-Marie Muller *

L'élimination mondiale des armes nucléaires est l'un des défis majeurs auquel l'humanité se trouve confrontée en ce début du XXI^e siècle. C'est le sens même de l'histoire qui est en question. C'est la survie même de l'humanité qui est en jeu.

Depuis bien longtemps déjà, la rhétorique sur l'élimination mondiale des armes nucléaires fait partie du langage de la communauté internationale. Dès le 26 janvier 1946, l'Assemblée Générale des Nations Unies décide de créer une Commission ayant pour mandat de « présenter des propositions déterminées en vue d'éliminer, des armements nationaux, les armes atomiques et toutes autres armes importantes permettant des destructions massives. » Il ne semble pas que les travaux de ladite commission aient été particulièrement opératoires...

Le 5 mars 1970 entre en vigueur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Seuls Israël, l'Inde et le Pakistan ne l'ont pas ratifié. Le 10 janvier 2003, la Corée du Nord a utilisé son droit de retrait prévu par l'article X. Prévu pour une durée de 25 ans, il a été reconduit pour une durée indéterminée en 1995. L'article VI précise : « Chacune des parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace ». Or le fait est que plus de 40 ans après la signature de ce Traité, aucune négociation portant sur un désarmement complet n'a commencé.

En novembre 1995, le gouvernement australien établit la Commission Canberra à titre de commission indépendante afin de proposer des « étapes vers l'élimination des armes nucléaires ». Dans sa Déclaration, la Commission « recommande une ouverture immédiate des négociations menant à un engagement des États nucléaires pour un monde exempt de armes, avec comme objectif que les premières mesures d'application puissent être prises dès 1997¹ ». Force est de reconnaître qu'à ce jour aucune des mesures proposées n'a été prise...

¹ Rapport de la Commission Canberra, *Éliminer les armes nucléaires*, introduction de Michel Rocard, Paris, Éditions Odile Jacob, 1997, p. 160.

Le 17 décembre 2007, les représentants du Costa Rica et de la Malaisie auprès des Nations Unies ont adressé au Secrétaire général un modèle de « Convention sur l'élimination des armes nucléaires ». Une campagne internationale de soutien à cette convention a été organisée (ICAN : *International Campaign for Abolition of Nuclear Weapons*). Elle est portée en France par un collectif de 57 organisations non gouvernementales.

La signature d'une telle convention est apparue à beaucoup de ceux qui sont persuadés de l'immoralité et de la dangerosité des armes nucléaires comme la meilleure solution au problème posé par la double prolifération, verticale et horizontale, de ces armes. Il s'agit selon eux d'une évidence et ils affichent un volontarisme résolu pour faire aboutir ce projet. Puis-je leur avouer que je ne partage pas cette « évidence », sans qu'ils viennent m'accuser de faire le jeu de l'adversaire ? Je veux en faire le pari et j'espère qu'il sera possible de dialoguer raisonnablement. Ces quelques lignes veulent donc, dans le contexte d'aujourd'hui, questionner, mettre en question, l'idée d'une convention sur l'élimination mondiale des armes nucléaires. Il ne s'agit pas d'exprimer une prise de position politique pour ou contre cette convention – je suis évidemment « pour »...-, mais de conduire une analyse politique et stratégique qui s'efforce de discerner quelle peut être aujourd'hui l'efficacité d'une telle proposition.

Dans le discours qu'il a prononcé à Prague le 6 avril 2009, le Président Barack Obama a « affirmé clairement et avec conviction l'engagement de l'Amérique à rechercher la paix et la sécurité dans un monde sans armes nucléaires. » Mais il a pris soin de préciser : « Ce but ne pourra être atteint avant longtemps, sans doute pas de mon vivant – *not in my lifetime*. » Surtout, il a affirmé : « Ne vous méprenez pas : tant que ces armes existeront, nous conserverons un arsenal sûr et efficace pour dissuader tout adversaire. » En outre, des millions de dollars sont prévus pour financer des recherches sur une nouvelle génération de sous-marins, sur de nouveaux missiles intercontinentaux et sur un nouveau bombardier. Bref, pendant les travaux sur l'élimination des armes nucléaires, la course aux armements continue. C'est dire que le Président des Etats-Unis n'entend nullement signer une convention sur l'élimination des armes nucléaires. Au demeurant, le voudrait-il personnellement qu'il ne le pourrait pas. Il se heurterait à de multiples lobbys – notamment industriels et militaires, mais aussi idéologiques - qui n'hésiteraient pas à recourir à tous les moyens pour lui barrer la route. Le peuple américain est atteint d'une véritable addiction aux armes et ce n'est certainement pas demain qu'il sera prêt à renoncer à l'arme nucléaire. Certes, il existe aussi des réseaux de citoyen(ne)s américains résolument opposés à l'arme nucléaire, mais, pour l'heure, ils ne sont pas en mesure de créer un rapport de force en leur faveur. Il faudra certainement qu'une véritable mutation culturelle s'opère au sein de la société civile américaine pour que les citoyens et les dirigeants décident de renoncer aux armes nucléaires. Déjà, à lui seul, ce fait massif, alors même que tous les observateurs considèrent que l'influence des Etats-Unis est décisive en matière de désarmement nucléaire, hypothèque lourdement la probabilité de la signature d'une convention dans un délai prévisible.

Au demeurant, comme nous l'avons souligné, les États signataires du Traité de Non Prolifération (TNP) sur les armes nucléaires ont déjà signé une convention d'élimination qui n'a jamais été respectée. Et cela, déjà, prouve la fragilité, sinon l'inanité des principes de multilatéralité et de mondialité... Certes, c'est pour porter remède au caractère non contraignant du TNP que les éliminationnistes veulent proposer une convention contraignante. Mais qui contraindra qui ? Et comment ?

L'idée centrale de la convention présentée par le Costa Rica et la Malaisie est celle d'« interdiction ». Dans la lettre adressée au Secrétaire général de l'ONU, il est précisé que l'objectif de la convention est de viser à « une *interdiction* générale et à la destruction de toutes les armes nucléaires. » Dans le préambule, les États Parties à la présente convention se disent « convaincus qu'une convention *interdisant* la mise au point, l'essai, la fabrication, le stockage, le transfert, l'emploi et la menace d'armes

nucléaires et prévoyant leur élimination est nécessaire pour faire disparaître ces armes de la terre. » Interdire ? Soit. Mais qui interdira qui ? Et comment ? L'idée d'interdiction implique l'existence d'une autorité ayant le pouvoir d'édicter et de faire respecter une interdiction. Quelle autorité est-elle habilitée à prononcer et à la faire respecter l'interdiction de toutes les armes nucléaires ? Le principe d'une autorité est d'être une instance dotée d'un pouvoir contraignant qui lui permet de faire respecter ses propres décisions par ceux qui doivent les mettre en application. Une telle autorité existe-t-elle en la circonstance ? Les Nations Unies ? Certainement pas. Elles n'ont aucun pouvoir de contrainte sur les États. Le § 7 de l'article 2 de la Charte des Nations Unies est très explicite à ce sujet : « Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État. » Or s'il est des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence d'un État, ce sont bien les affaires concernant la défense nationale. Certes, les Nations Unies peuvent voter des résolutions émettant des « vœux », mais sans être en mesure de contraindre les États à les réaliser.

Dans le document final adopté par la Conférence d'examen du TNP qui s'est tenue à New York en mai 2010, il est précisé que « la Conférence relève les propositions faites par le Secrétaire Général des Nations Unies en faveur du désarmement nucléaire en invitant à des négociations sur une convention sur les armes nucléaires » (§ 82). Mais il convient de remarquer qu'il ne s'agit que d'un appel à des négociations et que, même si cet appel avait été entendu – ce qui n'a pas été le cas -, rien ne garantissait que celles-ci réussissent. Un scénario est même possible : afin de calmer le mécontentement des États non dotés et de démobiliser les ONGs des sociétés civiles qui demandent la signature d'une convention mondiale, les pays dotés, notamment les membres du P5, peuvent très bien dans les prochaines années accepter le principe de négociations sur une telle convention. En définitive, cela ne les engagerait à rien. Une fois débutées, ces négociations pourraient se prolonger pendant une période indéfinie sans que cela change en quelque manière la politique nucléaire des États dotés. (La Chine, qui n'a certainement pas davantage que les autres pays dotés, l'intention de désarmer, a eu l'habileté diplomatique d'accepter le principe de négociations sur le désarmement mondial...)

En décembre 2010, L'Assemblée Générale de l'ONU a voté une résolution sur le désarmement nucléaire (A/C.1/65/L.22) qui « demande aux États dotés d'armes nucléaires de prendre des mesures efficaces de désarmement nucléaire en vue de l'élimination totale des armes nucléaires selon un calendrier déterminé ». Cette résolution a été adoptée par 120 voix pour, 45 contre et 18 abstentions. Le fait remarquable n'est pas que 120 pays aient voté en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires, mais qu'il n'y ait eu *que* 120 pays sur 183 qui l'aient fait. En d'autres chiffres, 63 pays n'ont pas adopté cette résolution, c'est-à-dire plus du tiers. Ce vote est très étonnant et particulièrement inquiétant. Pourquoi tant d'États non dotés ont-ils voté contre l'élimination ou n'ont-ils pas voté pour elle ? Ce vote ne peut certainement pas être revendiqué comme un succès par les éliminationnistes...

Ainsi le vice de forme, le défaut de fabrication de l'idée d'une convention mondiale d'élimination des armes nucléaires, c'est qu'il n'existe aucune autorité pour l'imposer aux États et que ceux-ci n'ont aucunement la volonté de se l'imposer à eux-mêmes. Serait-ce bien raisonnable, serait-ce bien réaliste de demander à tous les fabricants d'armes d'interdire d'un commun accord le commerce des armes ? Serait-ce vraiment la meilleure manière d'obtenir l'élimination mondiale des armes ? Certes, elle le serait *si* elle était mise en œuvre. Mais comment croire qu'elle le serait ?

Ce sont des États qui ne possèdent pas d'armes nucléaires – pas tous cependant, nous l'avons souligné... - qui demandent l'adoption d'une convention mondiale sur leur élimination. Et ils ont parfaitement raison de dénoncer la situation d'apartheid nucléaire dont ils sont victimes du fait même du caractère discriminatoire du TNP. La difficulté,

c'est que ceux-là mêmes qui sont les seuls concernés par cette convention ne veulent pas s'engager à la signer et à la mettre en œuvre. Et dès lors qu'aucune autorité ne peut les contraindre à le faire, cette difficulté est pour l'heure insurmontable.

La signature d'une convention d'élimination mondiale des armes nucléaires suppose que les États dotés soient convaincus qu'il est *de leur intérêt* de procéder à cette élimination. Or, tous ces États sont au contraire convaincus qu'il est de leur plus haut intérêt de posséder ces armes. C'est pourquoi, d'année en année, ils ne cessent d'investir des milliards pour les moderniser.

L'idée mise en avant par les éliminationnistes selon laquelle les États dotés doivent et peuvent décider d'un *commun accord* de renoncer aux armes nucléaires est une idée particulièrement séduisante, mais elle est particulièrement faible. Ce « commun accord » est très fortement improbable. Pour l'heure, c'est à la lettre une « vue de l'esprit » qui ne correspond pas à la réalité. En fait, chacun des États dotés prétend avoir un « intérêt particulier » à posséder des armes nucléaires. Il n'existe pas parmi eux un « intérêt commun » à les posséder qui pourrait être converti en un « intérêt commun » à y renoncer. Chaque État continuera à agir selon son propre intérêt et celui-ci s'oppose à l'intérêt des autres. On peut toujours faire valoir l'« intérêt supérieur » de l'humanité, mais comment le faire prévaloir ? Malheureusement, les États ne regardent l'intérêt de l'humanité qu'à travers le prisme déformant de leur propre intérêt. Chacun veut se persuader que ses armes nucléaires contribuent au maintien de la paix dans sa région et dans le monde.

Il est important de visualiser ces intérêts particuliers mis en avant par les pays dotés, non pas pour les justifier mais pour en tenir compte dans notre analyse. La Chine veut maintenir la dissuasion vis-à-vis des États-Unis, de la Russie et de l'Inde, l'Inde veut la maintenir vis-à-vis de la Chine et du Pakistan, Le Pakistan vis-à-vis de l'Inde, Israël vis-à-vis des pays arabes et de l'Iran, les États-Unis vis-à-vis de la Chine et de la Russie... Nous pourrions toujours dire qu'il ne s'agit là que de prétextes... Toujours est-il que c'est au nom de ces « prétextes » que les pays dotés refusent aujourd'hui et refuseront demain de signer une convention d'élimination sur les armes nucléaires... Quoi qu'il en soit, dans un tel contexte, la réduction des tensions régionales est certainement la meilleure garantie du désarmement nucléaire. (Notons que la France, pour sa part, ne peut mettre en avant aucun « prétexte » de ce genre...) Ainsi, l'un des éléments essentiels d'une diplomatie visant à mettre un terme à la prolifération des armes nucléaires, est d'initier une politique de sécurité collective reposant sur la coopération des peuples, des nations et des États. Il faut inventer un multilatéralisme des initiatives de paix.

Ainsi, le processus de désarmement nucléaire du monde qui consiste à demander aux dirigeants de tous les États dotés de se concerter pour décider ensemble une élimination mondiale des armes nucléaires n'est pas opérationnel. Cette élimination ne peut procéder que de la décision des dirigeants de chacun de ces États de procéder à l'élimination des armes nucléaires de leur propre pays. Il faut nous en convaincre : l'arme nucléaire est une arme essentiellement nationale, « nationaliste » en quelque sorte, et la décision d'y renoncer ne peut être qu'une décision nationale. Dire que *tous les États* doivent renoncer à l'arme nucléaire, c'est dire que *chaque État* doit renoncer à l'arme nucléaire. En bonne morale et en bon droit, *désarmement nucléaire bien ordonné commence par soi-même*. N'accepter de désarmer que si les autres États nucléaires n'est pas responsable.

Au demeurant, pour un État, en dernière instance, la décision de renoncer à l'arme nucléaire sera forcément « nationale ». Car, même si une convention mondiale était signée, il appartiendrait aux chefs d'État de faire ratifier cette décision par les institutions politiques souveraines de leur pays (là encore, selon le degré de démocratisation de ces pays...). Certes, il est également hautement improbable que tous

les États décident unilatéralement d'éliminer leurs armes nucléaires. Cela signifie-t-il que l'humanité va devoir vivre indéfiniment avec la menace des armes nucléaires ? Heureusement cela n'est pas fatal, mais malheureusement cela est probable.

Ainsi, selon toute probabilité, il serait vain d'attendre que ce soient les États qui prennent cette décision. Ce sont les citoyens de chaque nation concernée qui doivent la prendre et l'imposer aux États par l'exercice démocratique de leur pouvoir souverain.

Mais il doit être clair que souligner le caractère « nationaliste » de l'arme nucléaire ne doit pas signifier que la campagne contre les armes nucléaires doit être la juxtaposition de campagnes nationales. L'objectif ultime de ces campagnes doit être l'élimination mondiale des armes nucléaires. C'est pourquoi chaque campagne nationale doit avoir une dimension inter-nationale. Il s'agit donc de créer des liens de solidarité dans la réflexion et dans l'action entre les sociétés civiles à la fois des pays dotés et des pays non dotés. Tout doit être entrepris pour créer une dynamique internationale qui implique les réseaux de citoyen(ne)s qui dans chaque pays – tout particulièrement dans chaque pays doté – sont d'ores et déjà engagés dans la lutte pour l'abolition des armes nucléaires et interpellent leur État pour qu'il s'engage lui-même dans un processus d'élimination mondiale de ces armes.

Tout particulièrement, pour ce qui concerne l'Europe occidentale, il est d'ores et déjà possible d'organiser un partenariat international entre les réseaux citoyens qui sont engagés en Grande-Bretagne et en France pour un désarmement unilatéral et également avec ceux qui demandent le retrait des armes nucléaires tactiques américaines stationnées dans leur pays (Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Italie et Turquie).

Cela signifie donc qu'une campagne internationale pour le désarmement mondial doit donner toute leur place aux initiatives des sociétés civiles des pays dotés en vue de la mise en œuvre immédiate d'un processus de désarmement unilatéral. Jusqu'à présent, cette dimension a été pratiquement absente des multiples initiatives prises en faveur du désarmement général et simultané. De ce fait, non seulement la demande d'une élimination mondiale n'a pas favorisé les initiatives de désarmement national, mais elle en a écarté la possibilité. S'il est vrai que la signature d'une convention d'élimination mondiale est à portée de mains – disons à portée de pétitions... -, à quoi bon prendre l'initiative d'un désarmement national unilatéral ?

D'aucuns ont parfois avancé l'idée que la France serait « mieux armée » pour participer à d'éventuelles négociations sur le désarmement mondial en gardant ses armes nucléaires plutôt qu'en y renonçant. Ils allaient jusqu'à en faire un argument pour refuser tout désarmement unilatéral. Tout laisse penser au contraire que si la France décidait de renoncer unilatéralement à la dissuasion nucléaire, elle aurait une autorité considérablement accrue pour prendre des initiatives diplomatiques fortes pour tenter de relancer le processus de désarmement prévu par l'article VI du TNP. Rien ne peut garantir qu'elle le ferait avec succès, mais au moins aurait-elle une plus grande marge de manœuvre pour agir utilement. En renonçant délibérément à l'arme nucléaire, La France contribuerait à déconstruire le prestige, c'est-à-dire la puissance « illusoire » attribuée à cette arme d'anéantissement. L'arme nucléaire est en effet une arme « prestigieuse » au sens étymologique de ce mot, c'est-à-dire « qui fait illusion ». Peut-être que la décision de la France serait davantage exemplaire au regard des pays non dotés qui pourraient renoncer à acquérir des armes nucléaires, qu'au regard des pays dotés qui pourraient persister dans leur refus d'y renoncer.

D'aucuns pensent pouvoir raisonner ainsi : dès lors que nombre de pays dotés ne veulent manifestement pas renoncer d'eux-mêmes à leurs armes nucléaires, seule une convention internationale peut les y contraindre. Mais pareil raisonnement n'est ni cohérent ni pertinent ; il se heurte à une contradiction majeure pour une raison décisive : aucune convention internationale n'est possible dès lors précisément que nombre de pays dotés refusent de renoncer à posséder des armes nucléaires. Il ne servirait même à rien

qu'une majorité de pays dotés signent une convention d'élimination, ce qui au demeurant est loin d'être probable, pour que la minorité s'y rallie. Par principe, la signature d'une convention mondiale exige que les États l'adoptent à l'unanimité. Or, pour l'heure, cette unanimité est hors d'atteinte.

Je ne partage pas l'analyse globale de Dominique David sur le dossier des armes nucléaires, mais je reconnais la pertinence des arguments qu'il met en avant pour souligner la faiblesse du discours « éradicateur ». Tout particulièrement lorsqu'il évoque la possibilité du « joueur en trop » : « Dénucléariser radicalement, affirme-t-il, c'est dénucléariser le dernier joueur, c'est garantir qu'aucun État ne campera sur sa possession d'armes nucléaires pour des raisons de sécurité, comme c'est le cas d'Israël, par exemple, ou qu'aucun État ne gardera la possibilité de rebondir comme puissance nucléaire². » Et qui viendra contraindre ce joueur en trop d'accepter de jouer le jeu qu'il refuse de jouer ? Une convention mondiale ? Mais, précisément, comment une telle convention peut-elle exister si un seul État refuse de la signer... Par principe et par définition, une convention mondiale n'existera pas tant qu'il existera un mauvais joueur... Au demeurant, selon toute probabilité, il y aura plusieurs joueurs en trop... Qui sera le dernier mauvais joueur : la Chine, la Russie, les États-Unis, Israël, l'Iran, le Pakistan, ou le prochain pays non encore doté qui se dotera ? Nous n'avons que l'embarras du choix, ou, plus exactement, comme dirait Coluche, nous n'avons pas le choix, nous n'avons que l'embarras... Et comment contraindre les mauvais joueurs ? Faudra-t-il leur faire la guerre comme le président français a déjà menacé de le faire contre l'Iran ?

Mais le problème est encore plus complexe. Car il y a de fortes probabilités, de très fortes probabilités que si jamais les États dotés se mettaient d'accord pour signer une convention d'élimination, alors un nouveau joueur viendra perturber le jeu...

Quoi qu'il en soit, la question du dernier joueur est prématurée dès lors qu'aujourd'hui tous les États dotés sont de mauvais joueurs. Tous trichent avec la règle du jeu qu'ils se sont eux-mêmes donnée en acceptant d'adhérer au TNP qui les oblige à entreprendre « de bonne foi » des négociations sur un désarmement complet. Avec la plus parfaite mauvaise foi, ils continuent à perfectionner leur arsenal nucléaire.

Il est éminemment utile de mobiliser la société civile internationale afin de créer une opinion publique mondiale qui tente d'exercer une pression sur les États dotés afin qu'ils renoncent à leurs armes nucléaires. C'est utile et nécessaire. Mais force nous est de reconnaître que cette pression risque fort de n'être pas suffisamment contraignante. Elle n'en a tout simplement pas les moyens ni politiques, ni juridiques, ni institutionnels. Seules, en définitive, les sociétés civiles nationales des pays démocratiques peuvent susciter des opinions publiques nationales capables de créer un rapport de force qui puisse exercer un réel pouvoir de contrainte sur les dirigeants des États dotés. Mais il faut convenir qu'un tel processus n'est guère envisageable dans les pays dotés dont la démocratie est plus qu'incertaine et ils sont nombreux. La démocratisation de ces pays est une condition nécessaire de leur dénucléarisation. Mais, de ce fait même, les sociétés civiles des pays démocratiques ont une responsabilité redoublée.

Les éliminationnistes avancent encore pour argument en faveur du désarmement mondial le fait que si les armes antipersonnel ont été interdites, les armes nucléaires peuvent l'être pareillement. En réalité, l'enjeu pour les États des armes nucléaires ne saurait être comparé à celui des armes antipersonnel. En outre, il ne faudrait pas oublier que les États-Unis ont refusé de signer la *Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction*. (Cette convention appelée Traité d'Ottawa a été déposée le 5 décembre 1997 auprès du Secrétaire général des Nations Unies. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} mars 1999 et regroupe 156 États.) De ce simple fait, cet argument s'évanouit.

² Intervention au Colloque « Vers un monde sans armes nucléaires », 16 janvier 2009.

Ainsi, imaginer une convention d'élimination des armes nucléaires, c'est davantage supposer le problème résolu que de permettre de le résoudre. C'est en effet supposer que tous les États dotés et tous ceux qui veulent se doter acceptent de signer une convention qu'ils ne veulent pas signer. C'est supposer qu'il est possible d'exercer sur eux une pression qui les oblige à accepter ce qu'ils refusent. J'avoue n'être pas en mesure de récuser François Heisbourg lorsqu'il écrit : « Le rappel de l'objectif d'abolition est donc nécessaire, mais il n'est pas opératoire³. »

Un autre élément de réflexion doit être pris très sérieusement en considération : la casuistique de l'éliminationisme offre un alibi pour ceux qui refusent de se prononcer en faveur du désarmement unilatéral de leur propre pays. La triple rhétorique de la mondialité, de la multilatéralité et de la simultanéité a l'effet pervers de permettre aux citoyens et aux dirigeants des pays dotés de fuir leur responsabilité en s'accommodant des armes nucléaires possédées par leur propre pays. Ce n'est pas l'éliminationisme qui doit être mis en question, mais l'usage qui en est fait.

Ainsi, les responsables politiques français peuvent très bien se prononcer en faveur du désarmement mondial tout en soutenant la politique actuelle de l'État. C'est ainsi qu'Alain Juppé a co-signé un article publié dans *Le Monde* (15 octobre 2009) intitulé « Pour un désarmement mondial, seule réponse à la prolifération anarchique », dans lequel il était affirmé : « Les puissances nucléaires doivent engager un processus conduisant de manière planifiée au désarmement complet. » Une telle affirmation est parfaitement inoffensive, anodine, insignifiante... Tellement non significative qu'elle n'a nullement empêché Juppé de devenir quelques mois plus tard ministre de la défense, puis ministre des affaires étrangères du très nucléaire Nicolas Sarkozy... Au demeurant, la prise de position de Juppé en faveur du désarmement mondial n'a suscité aucun débat dans l'opinion publique qui l'a tout simplement ignoré. Par contre, si le même Juppé avait pris clairement position pour le désarmement unilatéral de la France, cela aurait fait débat...

Par ailleurs, le Parti Communiste Français n'hésite pas à se prononcer en faveur d'un désarmement nucléaire multilatéral et contrôlé, mais il n'ose pas demander le désarmement nucléaire unilatéral de la France.

Michel Rocard est certainement l'un des hommes politiques français les plus convaincus de la nécessité de parvenir à un désarmement nucléaire. Il fait analyse rigoureuse de la situation actuelle : « Aujourd'hui, les armes nucléaires ne sont un moyen de défense contre aucune menace prévisible. Pourtant les cinq États qui en sont dotés se préparent à les conserver pour une période indéfinie, c'est-à-dire en l'absence même de tout danger susceptible de leur fournir ne serait-ce qu'un semblant de justification. Il n'est pas acceptable que, pour une période indéfinie, l'avenir de l'humanité reste tributaire, à chaque instant, d'une défaillance technique ou d'une erreur humaine, pour satisfaire la vanité ou l'amour-propre de quelques grandes nations. Il n'est pas de tâche plus pressante que d'essayer d'empêcher cette évolution contraire à toute espèce de rationalité. » Tout est dit et fort bien dit. Il semblerait logique qu'à la suite de cette analyse Michel Rocard invite les citoyens et les dirigeants français à renoncer unilatéralement à l'arme nucléaire. Toutes les raisons invoquées par les partisans de la dissuasion nucléaire n'ont-elles pas été récusées ? Mais il n'en est rien. Au lieu de cela, il s'en tient à souhaiter que « les petits nucléaires, France, Grande-Bretagne, Chine, (...) lancent enfin l'offensive diplomatique nécessaire pour amorcer le long et complexe mais nécessaire processus d'éradication⁴ ». Mais quelle est la probabilité d'une telle initiative ?

³ www.cesim.fr, 19 janvier 210.

⁴ Préface de Michel Rocard, Georges La Guelte, *Les armes nucléaires, mythes et réalités*, Actes Sud, 2009, p. 22.

Le positionnement d'Eva Joly sur l'arme nucléaire est particulièrement signifiant. Il faut tenir que la philosophie politique de l'écologie ne peut, sans se renier, s'accommoder un seul instant de la préparation du crime nucléaire, fut-ce de manière temporaire dans l'attente de lendemains qui chanteront le désarmement mondial. La candidate des écologistes à l'élection présidentielle a déclaré à plusieurs reprises qu'elle était « la candidate de la sortie nucléaire civil et militaire » (le 14 mai 2011, lors du Conseil fédéral d'Europe Écologie - Les Verts), qu'elle était « pour le désarmement nucléaire » (Europe 1, 19 août 2011). Cependant elle a pris soin de préciser qu'elle n'était pas favorable à un désarmement nucléaire unilatéral de la France, mais qu'elle préconisait un désarmement « multilatéral et concerté ». Ces prises de position n'ont pas fait grand bruit, mais il est sûr que si elle faisait une seule déclaration sans équivoque en faveur du désarmement unilatéral, alors tous les médias s'empareraient du sujet. Que l'on pense à la polémique suscitée par sa déclaration sur le défilé militaire du 14 juillet ! À n'en pas douter, les accusations de naïveté et d'irresponsabilité, d'illusion et d'aveuglement, de lâcheté et d'ignorance, de défaitisme et de forfaiture fuseraient de toutes parts. Elle recevrait d'innombrables invitations à prendre d'urgence le premier drakkar en partance pour la Norvège. On se régale à l'avance des déclarations indignées des caciques de la droite... Probablement que ceux de la gauche ne resteraient pas silencieux... Nombre de citoyen(ne)s ne seraient pas en reste... Tous les poncifs qui servent de mauvais arguments pour justifier la dissuasion nucléaire feraient florès sur Internet... La bêtise rivaliserait avec la méchanceté... Les insultes se mélangeraient avec les invectives... Mais ce serait un exercice de défoulement démocratique tout à fait salubre...

Qui que ce soit qui prenne l'initiative de susciter un débat sur le désarmement nucléaire unilatéral de la France, on ne pourra pas faire l'économie d'un tel moment d'évacuation et d'émancipation. Dès lors que l'arme nucléaire a été sacralisée, sa contestation apparaît sacrilège... Ce premier moment d'excitation passé, les vraies questions que personne ne pose aujourd'hui ne manqueraient pas d'émerger de la cacophonie et susciteraient de vraies réponses... Peu à peu, la dissuasion nucléaire deviendrait discutable, c'est-à-dire digne d'être discutée... De nombreux citoyen(en)s qui jusque là n'avaient jamais eu l'occasion de réfléchir sur la question prendraient conscience de l'impossibilité de justifier la préparation du crime nucléaire. Les clercs, qu'ils soient laïcs ou religieux, tous ceux qui font profession d'intelligence et de spiritualité seraient mis au défi de briser leur silence et de dire s'ils s'accommodent ou non du meurtre nucléaire. Il serait alors possible de déconstruire l'idéologie nucléaire qui fait croire que la possession des armes de destruction massive garantit la sécurité de la nation. Peu à peu le désarmement nucléaire unilatéral de la France apparaîtrait comme la voie de la raison et de la sagesse.

L'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix (AFCDRP) représente en France le réseau international de *Mayors for Peace* fondé à l'instigation des maires d'Hiroshima et de Nagasaki. Quelque cent collectivités sont adhérentes en France. L'AFCDRP présente ainsi le sens de son activité : « Pour que la tragédie causée par les deux bombardements atomiques ne se reproduise pas, de nombreuses villes sont liées par une rigoureuse solidarité afin de sensibiliser les citoyens du monde et d'obtenir l'abolition des armes nucléaires pour créer un monde pacifique. » L'action des Maires pour la Paix peut être un relais très précieux pour interpeller les citoyens sur l'urgence d'abolir les armes nucléaires. Mais, là encore, une question se pose : les maires des villes des pays dotés ne devraient-ils pas prendre clairement position en faveur du désarmement nucléaire unilatéral de leur pays ? Leur engagement n'aurait-il pas un impact beaucoup plus considérable sur les citoyens ?

De même, la position désormais clairement affirmée et réaffirmée par

l'évêque de Rome et ses collaborateurs est de préconiser un désarmement mondial en dénonçant le caractère funeste et fallacieux de la dissuasion nucléaire... Pour leur part, les évêques français n'auront certainement aucune difficulté à se prononcer pour la signature d'une convention d'élimination mondiale des armes nucléaires... C'est précisément ce qui est à craindre : au lieu d'affronter la difficulté de prendre position en faveur d'un désarmement unilatéral de la France, ils risquent fort de céder à la tentation de tomber dans la facilité de préconiser un désarmement universel... Ce qui ne les engagera en fait strictement à rien... Et ils continueront, même s'ils s'en défendent, à s'accommoder de la préparation du crime nucléaire par l'État français...

Le 25 mai 2009, le site de *La Croix* a publié un article de l'évêque d'Evry Michel Dubost intitulé « L'Église appelle à un désarmement complet ». Le prélat appelle à un « désarmement nucléaire total, universel, progressif et surveillé ». Cette déclaration est passée totalement inaperçue et n'a pas suscité le moindre débat. Si, en revanche, l'évêque avait appelé à un désarmement nucléaire unilatéral de la France, les médias n'auraient pas manqué de faire largement écho à sa déclaration. Des accusations lui reprochant de vouloir affaiblir la sécurité de la France seraient venues de toutes parts...

Il suffit de se rappeler le communiqué publié le 10 juillet 1973 par l'évêque d'Orléans Guy Riobé. Il affirme : "La France serait si grande si elle affirmait à la face du monde : "J'ai le pouvoir de faire des expériences nucléaires, et de posséder la bombe atomique : j'y renonce pour le bien de la Paix." Cette déclaration va susciter une formidable polémique qui aura l'immense avantage d'interpeller les Français sur les véritables enjeux de l'arme nucléaire.

Tout le monde est comptable du désarmement mondial et, quand tout le monde est comptable, personne ne se sent responsable. Paradoxalement, l'expérience l'a largement montré, défendre le projet d'un désarmement universel arrange bien les affaires des Chefs d'États dotés de l'arme nucléaire. Car, dans la réalisation de ce projet, leur responsabilité personnelle se trouve diluée dans un processus multilatéral dans lequel chacun peut prétexter l'armement des autres pour justifier son propre armement. Nul doute que l'exigence de consensus qui fonde la casuistique du multilatéralisme a un effet paralysant sur les initiatives unilatérales des États.

L'arme nucléaire, ose affirmer le polémologue Ben Cramer, « n'est pas affaire d'interdiction ». Pourquoi ? Parce que, en définitive, cet armement « est aussi une affaire de penser » et que l'on ne peut pas interdire de penser. « L'arme nucléaire – baromètre du pouvoir des États dans le monde -, précise-t-il encore, n'est pas un simple poison qu'il faudrait bannir des théâtres d'opération comme on interdit la cigarette dans les lieux publics, les trottoirs ou les plages. » (<http://ecosphere.net/>)

Quelles sont les probabilités que tous les États se mettent d'accord pour renoncer dans un même mouvement à l'arme nucléaire ? Quelles sont les chances pour que les états-majors militaires, les *establishments* diplomatiques et les autorités politiques du monde entier consentent à ce renoncement ? Elles apparaissent très faibles, pour ne pas dire inexistantes. Il faut avoir le courage de reconnaître qu'à vue humaine, elles sont pratiquement nulles. Il ne suffit pas de dire : « Il faut y croire ! ». En politique, tout acte de foi doit reposer sur une analyse rigoureuse de la réalité. Malheureusement, en politique, l'acte de foi ne suffit pas à obtenir des miracles. Pour autant, je n'entends pas opposer à cet acte de foi une profession d'incroyance. Je ne dirai donc pas que je n'y crois pas... Simplement, en m'efforçant de conduire une analyse raisonnable de la situation, j'en viens à penser qu'un accord de tous les États dotés pour éliminer leurs armes nucléaires n'est pas possible présentement. La maladie nucléaire dont est atteinte l'humanité est actuellement incurable. C'est grave docteur ? Oui c'est gravissime... Mais rien ne sert de se cacher la réalité. La mort n'est pas certaine, mais elle est possible.

En définitive, il apparaît que l'idée de l'élimination mondiale des armes nucléaires relève d'une pensée « idéaliste » qui ne prend pas en compte les réalités politiques qui rendent impossible cette élimination. Certes, celle-ci serait « idéale » *si* elle était mise en œuvre, mais pour l'heure et probablement pour longtemps encore, elle est virtuelle. La solution idéale n'est pas celle qui résoudrait parfaitement le problème *si* elle était appliquée, mais celle qu'il est possible d'appliquer. Pour l'heure, cette élimination est une u-topie. Certes, il existe un bon usage des utopies, mais il faut veiller à ne pas en faire un mauvais usage...

« Depuis des décennies, écrit Jacques Muller, ancien sénateur EELV, dans une note interne à son mouvement, la réalité montre que *le principe* (c'est moi qui souligne) d'un désarmement nucléaire mondial simultané et contrôlé n'est pas opérationnel, en dépit de tous les textes signés : il reste un LEURRE ! » Marie-Christine Blandin, sénatrice, écrit pour sa part : « Il est du devoir de chacun de s'engager pour un désarmement nucléaire unilatéral. L'alibi de l'attente d'une grande décision efficace multilatérale n'a que trop duré⁵. »

Cela signifie qu'en France, ceux-là mêmes qui souhaitent et demandent l'élimination des armes nucléaires ne sauraient rester prisonniers des casuistiques de la mondialité et de la multilatéralité. Ils doivent s'engager résolument à exiger de leurs représentants élus le désarmement unilatéral de la France.

Quel serait pour les autres pays dotés, le pouvoir incitatif de la décision des Français de procéder au désarmement nucléaire unilatéral de leur propre pays ? Il est difficile de répondre à cette question. Cependant, la décision « exemplaire » de la France viendrait quelque part changer la donne internationale. L'élimination française des armes nucléaires ne pourrait pas ne pas voir un effet facilitateur en vue de leur élimination mondiale. De quelle importance serait cette facilitation ? Nous n'en savons rien aujourd'hui. La contribution apportée au désarmement mondial par le renoncement des Français à l'arme nucléaire serait extrêmement signifiante, mais il serait imprudent de prétendre qu'elle serait décisive. Mais une chose est sûre, absolument. Pour les citoyen(ne)s français(es), le plus sûr moyen d'œuvrer pour l'élimination mondiale des armes nucléaires est de décider leur élimination française. Pour autant, le désarmement unilatéral de la France constitue un objectif en soi et doit être recherché pour lui-même. Quand bien même il n'enclencherait pas un processus de désarmement mondial, il est justifié par lui-même à la fois pour des raisons éthiques et politiques. Et ces raisons sont impératives.

Alors que d'aucuns sont portés à laisser croire que le renoncement à l'arme nucléaire porterait atteinte à la « grandeur de la France », c'est probablement tout le contraire qui se produirait. Comment ne pas croire en effet qu'il en résulterait un surcroît de prestige pour notre pays ? « Le prestige, déclarait M. Ban Ki-Moon, le Secrétaire général des Nations Unies, lors de l'allocution qu'il prononça à Hiroshima le 6 août 2010, appartient non pas à ceux qui possèdent des armes nucléaires, mais à ceux qui y renoncent. » Sans nul doute la capacité de notre pays de faire entendre sa voix dans les grands débats de la politique internationale ne serait non pas affaiblie mais renforcée. On peut gager que partout dans le monde des femmes et des hommes salueraient la décision de la France comme un acte de courage qui leur redonne un peu d'espérance.

Je voudrais terminer en laissant la parole à l'ami Théodore Monod. :

« Le désarmement, tout le monde en parle, personne n'en veut, c'est évident. On s'en gargarise dans les discours officiels... Mais ce n'est pas sérieux, personne n'en veut en réalité, personne n'y songe sérieusement. Si on y songeait sérieusement, quel est le

⁵ *Alternatives Non-Violentes*, N° 157.

pays qui aurait le courage de déclarer la paix au monde ? Un pays qui dirait : "Moi, je désarme", désarmement unilatéral ? Ça serait, à travers le monde, une telle flambée de stupéfaction que là, peut-être, les choses changeraient. La France est LE pays le plus qualifié pour un geste pareil, un geste qui aurait un retentissement prodigieux – j'allais dire cosmique. Là, les choses changeraient⁶. »

* Écrivain, auteur de *Les Français peuvent-ils vouloir renoncer à l'arme nucléaire ?*, Éditions du MAN, www.nonviolence.fr.

⁶ *Les carnets de Théodore Monod*, rassemblés par Cyrille MONOD, Paris, Le Pré aux clercs, 1997, p. 236 ("Les chemins de la connaissance", France Culture, 1982)